

que le gouvernement n'abandonne tout simplement les intéressés à leur sort? Les pêcheurs constituaient une catégorie de la population qui bénéficiait de ces dispositions et le gouvernement mentionne dans son Livre blanc que les mesures spéciales les concernant demeureront inchangées. Je présume qu'elles vont coûter cher et, selon toutes probabilités, plus cher qu'auparavant puisque les prestations seront plus élevées qu'elles ne le sont actuellement aux termes de la loi en vigueur. La question à laquelle je veux une réponse est celle-ci: combien coûteront ces prestations et à combien s'élèveront vraiment les sommes que, selon le gouvernement, la suppression des prestations saisonnières fera épargner?

Depuis mon arrivée à la Chambre, j'ai parcouru un grand nombre de livres blancs et de rapports de comités spéciaux, mais aucun n'était autant dépourvu de preuve ou de documentation que le Livre blanc sur l'assurance-chômage. Ce dernier renferme des affirmations des plus hardies et de grande portée qu'aucune preuve ne vient confirmer. A la page 4 de son Livre blanc, le gouvernement déclare:

Les personnes qui ont travaillé peu de temps peuvent se trouver dans une situation plus difficile que ceux qui ont travaillé pendant longtemps. En permettant aux travailleurs de bénéficier tôt d'un régime d'assurance-chômage, on pourrait empêcher qu'ils ne viennent à faire partie du groupe dont l'emploi est instable. Au contraire, on leur permet de s'intégrer pour de bon à la masse des actifs.

J'ai question très simple: comment? Notre véritable problème économique, c'est de créer des emplois, de ranimer les divers secteurs de l'industrie et de proposer des mesures fiscales qui apporteront un réel encouragement à une productivité accrue. Les mesures d'assistance sociale comme celles que le bill prévoit n'aideront aucunement à créer des emplois. Elles pourraient bien être désastreuses pour de nombreuses personnes capables de travailler et désireuses de gagner leur vie en les réduisant, à cause de la mauvaise administration du gouvernement, à l'état d'assistés sociaux soutenus par les membres productifs de la main-d'œuvre et par les employeurs.

Tout au long du Livre blanc, le gouvernement prend pour base un taux de chômage ne dépassant pas les 4 p. 100 pour l'ensemble du Canada. Pour une bonne part par suite des initiatives mêmes du gouvernement, notre pays a souffert durant l'année écoulée d'un taux de chômage presque deux fois aussi élevé que le pourcentage en question. Je serais ravi de pouvoir déceler à l'horizon des indices probants montrant que le taux de chômage sera ramené à 3 ou à 4 p. 100 au cours des tout prochains mois—mais ces indices, je ne les aperçois pas. Aussi j'estime que nous n'avons pas lieu de faire grand cas des affirmations du Livre blanc suivant lesquelles le taux de chômage au Canada sera de 4 p. 100 ou moins.

Sur la base du taux de chômage actuel—et par là j'entends le taux que nous avons connu tout au long de l'année écoulée—la Caisse d'assurance-chômage fonctionnerait avec un déficit d'environ un demi-milliard de dollars si l'on tient compte des versements prévus et des périodes de versement envisagées dans le bill à l'étude. Je dis cela en me fondant sur une étude exhaustive et extrêmement détaillée des modifications que le gouvernement se propose d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage, et qui a été faite par un expert-comptable canadien bien connu dont les vues ont été corroborées par

une expertise actuarielle indépendante. Il les a discutées à fond avec les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage et il a été forcé de conclure que même si certaines particularités du projet de loi sont souhaitables, elles ne peuvent être mises en œuvre actuellement sans que la caisse n'accuse un déficit de centaines de millions de dollars.

Je constate que le ministre s'exprime ainsi dans le Livre blanc:

Non seulement le gouvernement veut-il aider les sans-travail et les moins favorisés en prévoyant un régime de soutien du revenu pendant que se fait l'adaptation, mais il est même prêt à assumer les frais auxquels donnera lieu le versement de prestations supplémentaires de chômage quand le taux de chômage national dépassera 4 p. 100 ou quand le taux de chômage régional excédera 4 p. 100 et dépassera de plus de 1 p. 100 la moyenne nationale.

Voilà, semble-t-il, une déclaration bien généreuse de la part du ministre. Mais qui fournira, croit-il, les fonds nécessaires pour permettre au gouvernement de verser ces avantages supplémentaires? Les Canadiens, les contribuables, en assumeront le coût. Qui d'autre au pays fournit au gouvernement les fonds nécessaires pour appliquer ces programmes? A mon avis, le bill à l'étude est tout simplement un autre exemple des mesures socialistes imposées aux Canadiens par le gouvernement, mesures dont la majorité des citoyens ne veulent pas ou n'ont pas besoin, et que le pays ne peut se permettre financièrement. En lisant les *Procès-verbaux et témoignages* du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration où il est question du Livre blanc sur l'assurance-chômage, une chose m'a frappé: le nombre étonnant des témoins qui s'opposent à la mesure. Cela devrait suffire pour que le gouvernement se demande s'il n'y a pas lieu de remettre en question ses propositions sur l'assurance-chômage.

Ces objections ont été très bien résumées dans l'exposé présenté au comité le 13 octobre 1970 par la Fédération canadienne des enseignants, qui déclarait dans son mémoire:

Il n'y a aucun doute que le programme actuel d'assurance-chômage, s'il continue d'exister, demanderait d'être revu et réformé. Les propositions destinées à améliorer la condition financière du fonds en cotisant des groupes de travailleurs qui ne réclameront que rarement les prestations n'est pas nouvelle. Nous nous y sommes constamment opposés car ce dernier représente une taxation sélective qui n'est pas équitable. Ces propositions ne sont même pas rendues plus attrayantes du fait que l'on y ajoute des prestations qui sont généralement déjà offertes aux personnes que le programme se propose d'inclure, ni par l'addition d'une clause fort douteuse touchant l'universalité de ce programme. A notre point de vue, même dans ses propres termes, la présente proposition de modification du programme d'assurance-chômage crée davantage de difficultés et d'anomalies, dont certaines sont déroutantes, qu'elle n'en règle.

En outre, un éditorial de la *Free Press* de Winnipeg, en date du 2 avril courant et intitulé «Unfair Tax», disait ceci:

On se rend compte depuis quelque temps que, peu importe ce que le régime révisé d'assurance-chômage du Canada sera par ailleurs, pour beaucoup de gens il ne constituera pas une assurance. Ceux qui n'ont pas besoin d'un tel régime et qui ne peuvent espérer en tirer des prestations ou une protection (ce que l'assurance est cependant censée offrir) paieront en réalité une nouvelle taxe obligatoire. Les employeurs auront eux aussi à payer une taxe semblable.